République Française

Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint Germain-sur-Ay

Accusé de réception en préfecture 050-215004813-20240909-DM2024-72-DE Date de télétransmission: 09/09/2024 Date de réception préfecture : 09/09/2024

Extrait du registre

des Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE N° 2024-72

1 – COMMANDE PUBLIQUE 1.1 – Marchés publics

Le Maire.

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de VU. déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

le devis n° DEV00006 de SBL en date du 05 Septembre 2024, pour un montant de 524,22€ VU, HT (629,06€ TTC);

DECIDE

Article 1er:

De signer le devis n° DEV00006 de SBL pour l'achat de 5 blocs bétons et la fourniture d'un jeu de crochets, pour un montant de 524,22€ HT (629,06€ TTC);

Article 2:

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses de fonctionnement, à l'article 60633 «fournitures de voiries ».

> Fait à Saint-Germain/Ay, Le 09 septembre 2024, Le Maire, Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité); informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.

1/1